

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : Joseph GUARDIOLA, maire, Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNON, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGRINI, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Sandrine DEBEVE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean DELARBRE

Jérôme VEYRAT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'USEP

Sur proposition du 1^{er} adjoint, Jérôme VEYRAT, délégué aux associations et Président du syndicat scolaire, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 1000 € (20 € X 50 élèves) à l'USEP. Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 1000 € à l'USEP et autorise le maire à verser cette dépense.

CESSION PARCELLES C892, C893 ET E301 AU SIAEPA

Le Syndicat de Eaux et Assainissement (SIAEPA) à l'obligation de créer des périmètres de protections autour des ouvrages du nouveau château d'eau en Sadargues et dans un même temps, de procéder à la régularisation du forage de La Rouquette.

Pour lui permettre cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à céder au SIAEPA les parcelles C892, C893 (issues de la parcelle C867 en Sadargues) et E301 au lieu La Rouquette.

Les parcelles ont les surfaces suivantes :

C892 : 851 m²

C893 : 862 m²

E301 : 229 m²

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession des parcelles ci-dessus et mandate le maire à signer tout document nécessaire à la transaction.

MODIFICATION DES MONTANTS DE L'IFSE

Afin d'harmoniser les pratiques au sein de la commune avec pour objectif l'égalité de traitement des fonctionnaires, le maire souhaiterait qu'une prime de fin d'année soit attribuée au personnel communal. Pour permettre la mise en place de cette mesure, il est nécessaire de modifier les montants de l'I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications du plafond de l'I.F.S.E. décrites dans le tableau ci-dessous.

| | | Fonctions | Plafond annuel par agent |
|-------------|----------|-----------------------------------------------------|---------------------------------|
| Catégorie B | Groupe 1 | Secrétaire de mairie | 10 000 |
| Catégorie C | Groupe 2 | Agents d'accueil, exécution, déplacements fréquents | 4000 |
| | Groupe 1 | Sujétions, qualifications | 5000 |

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DE L'OPERATION PCS ET DICRIM

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont en cours d'élaboration auprès du Syndicat AC Cèze (phase finale). Ces documents ont fait l'objet d'une convention entre la mairie de Saint Laurent et le Syndicat.

Suite à un problème survenu sur le plan de financement lié au marché, le syndicat AB Cèze propose un avenant à la convention avec une augmentation de l'autofinancement communal de 120 € HT soit 144 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant à la convention de mise en place de l'opération PCS / DICRIM et autorise le maire à signer cet avenant.

CONVENTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT ECOLE)

L'Environnement Numérique de Travail est un projet d'intérêt général mis en place par l'Académie de Montpellier visant à développer le numérique éducatif à l'attention de élèves et des enseignants.

Sur proposition du 1^{er} adjoint, il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer à l'ENT école, considérant que cette mise à disposition s'élève à 50 € pour l'école de Saint Laurent.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de convention de partenariat pour la mise en place de ENT école pour l'année 2020 / 2021 et autorise le maire à la signer.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SMEG POUR TRAVAUX PLACE DES PLATANES

Le projet d'aménagement de la place des platanes prévoit la réhabilitation de l'éclairage public. La dépense globale prévisionnelle est de **23 545.00 € HT**.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une aide financière au Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière du SMEG pour la rénovation de l'éclairage public de la place de platanes et approuve le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT estimé : 23 545.00 €

Aide financière (30%) : 7063.00 €

Autofinancement : 16 482.00 €

Et autorise le maire à signer tout document concernant cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Arrêt de bus sur la route de Fontarèches**

La plateforme dans le fossé au niveau du quartier de Roquevinière a été créé par l'employé communal

- **Recensement**

L'année prochaine, les enquêtes de recensement se dérouleront sur la commune du 21 janvier au 20 février 2021.

- **Cabinets médicaux**

Les travaux de transformation des vestiaires du football en cabinets médicaux sont maintenant terminés. Après une réunion avec le Docteur KESSLER, qui doit s'installer le 1^{er} mars prochain, quelques aménagements sont encore à prévoir.

- **Point sur les travaux de la traversée du village tranche 2**

Les travaux de mise en discrétion des lignes électriques et téléphoniques vont débuter le 05 octobre prochain pour une durée de 6 semaines avec les routes départementales ouvertes à la circulation. Les travaux du SIAEPA (sur réseau EU) se feront en même temps, l'intervention sur le carrefour doit impérativement avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint. Les travaux de voirie sur la RD23 et la RD144 commenceront le 16 novembre 2020 pour se terminer le 15 février 2021.